



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation au regard du loup dans le département de l'Allier

Moulins, le 14/02/2022

Suite aux observations visuelles et aux relevés d'une succession d'empreintes sur la commune de Garnat-sur-Engièvre le 5 janvier dernier, l'office français de la biodiversité (OFB) a conclu que ces éléments correspondent bien au morpho-phénotype d'un loup.

Par ailleurs, un constat réalisé sur 2 béliers retrouvés morts sur la commune de Paray-le-Frésil en mars 2021 avait conclu que la responsabilité du loup ne pouvait être écartée.

Suivi de l'évolution de la situation

Le département étant qualifié de front de colonisation potentielle, les services de l'État se sont organisés pour suivre la situation et pouvoir réagir au plus vite.

Les éleveurs qui constatent de potentiels actes de prédation sur leurs troupeaux sont invités à contacter le Service environnement de la direction départementale des territoires (DDT) au 04 70 48 77 19 dès que possible afin qu'un constat par un agent habilité de l'Office Français de la Biodiversité soit réalisé.

Il est important de protéger les animaux retrouvés morts par une bâche plastique, de ne pas les déplacer, de prendre des photos si possible.

Retrouvez l'ensemble des consignes, le numéro de téléphone en dehors des horaires de bureau ainsi que les présentations et les comptes-rendus de réunions de la cellule de veille ayant déjà eu lieu sur <http://www.allier.gouv.fr/le-departement-de-l-allier-s-organise-a3032.html>

Par ailleurs, le réseau Loup-Lynx est déjà en place sur le département, avec la formation de plusieurs correspondants, dans l'objectif d'observer et collecter les éventuels indices dans la nature ou sur la faune sauvage.

Plus d'informations sur le suivi de la population lupine en France et sur le réseau des correspondants sur <https://www.loupfrance.fr>

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Protection des troupeaux

Compte-tenu de ces éléments, ainsi que des évènements de prédation dans les départements voisins, le Préfet de l'Allier a classé en cercle 2 les communes suivantes : Beaulon – La Chapelle aux Chasses – Chevagnes - Chézy – Gannay-sur-Loire – Garnat-sur-Engièvre – Gennetines – Paray-le-Frésil – Saint-Ennemond - Saint-Martin-des-Lais.

Le cercle 2 permet aux éleveurs qui le souhaitent de bénéficier de subventions issues du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) afin de s'équiper en clôtures électriques et/ou acheter et entretenir des chiens de protection. Les dossiers sont à télécharger sur le site <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/appel-projet/soutien-la-lutte-contre-la-predation-0> et à envoyer à la DDT de l'Allier – service d'économie Agricole – 51 boulevard Saint Exupéry – 03 403 YZEURE **avant le 30 avril 2022.**

Les autres communes du département sont classées en cercle 3, permettant aux éleveurs qui le souhaitent de bénéficier de subventions pour l'achat et l'entretien de chiens de protection. Le dépôt des dossiers est à réaliser **avant le 30 juin 2022.** Les dossiers sont téléchargeables à la même adresse que ci-dessus.

La DDT se tient à disposition des éleveurs pour tout renseignement au 04 70 48 79 79.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS